

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2022 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 14 AVRIL A 19H00**

Extrait affiché le :
15 avril 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, Monsieur BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Avenant 4 au marché de
Prestation enfance avec
l'association « Les Gentils
Sotrés ».

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien

N° 35/2022

Secrétaire de séance : Mme TRARBACH Carole

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint Délégué, apporte au Conseil Municipal le détail de l'avenant 4 nécessaire au marché public de gestion des services d'accueil enfance en temps périscolaire, mercredis, vacances et multi accueil venant modifier l'article 10 du cahier des charges.

Il s'agit d'un avenant de prolongation de la durée du marché initial ceci afin de finaliser la nouvelle consultation en cours. Le nouvel allongement de 2 mois supplémentaires modifie les termes de que l'article 3.2 du cahier des charges et fixe une nouvelle durée globale de 31 mois et 16 jours avec une date de fin de marché public décalée au 30 juin 2022.

La prestation facturée par l'association « Les Gentils Sotrés » durant ces 2 mois supplémentaires sera d'un montant identique à celui pratiqué dans le marché de base.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,
Autorise unanimement Monsieur le Maire à signer l'avenant 4 au marché
public tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,